

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-169 du 27 Avril 1988

portant approbation du Budget Prévisionnel année 1987 de la Manufacture de Cigarettes et Allumettes du Bénin (MANUCIA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-184 du 15 Mai 1985 portant approbation des statuts de la Manufacture de Cigarettes et Allumettes du Bénin (MANUCIA) ;
- VU le décret N° 87-276 du 31 Août 1987 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des finances et de l'Economie ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité permanent ;
- SUR proposition du Ministre des finances et de l'Economie, ;
- LE Comité permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Mars 1988 ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Budget prévisionnel pour l'année 1987 après examen en Conseil Exécutif National, est approuvé ainsi que les recommandations formulées par le Conseil d'Administration de la Manufacture de Cigarettes et Allumettes du Bénin (MANUCIA) en sa session du 23 Février 1987.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1988

par le président de la République,
Chef de l'Etat, président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Saliou ABOU COU

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 2 CPC 2 PPC 1 CP/ANR 2 SGCEN 4
MFE 4 DB-DTCP-DI-DCF 10 CEAP 6 MINISTERES 14 GCONB-DCCT 2 IGE 3
DAAE-DLC-INSAE-BCP 6 UNB-ENA 2 BN-DAN 2 CCIB 2 MANUCIA 6 JORPB 1.